

SG 29 HAUSSMANN

SG MIROVA ACTIONS MONDE DURABLE ISR

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 29.12.2023

■ Sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	3
<i>rapport d'activité</i>	9
<i>techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés</i>	16
<i>rapport du commissaire aux comptes</i>	17
<i>comptes annuels</i>	20
<i>bilan</i>	21
<i>actif</i>	21
<i>passif</i>	22
<i>hors-bilan</i>	23
<i>compte de résultat</i>	24
<i>annexes</i>	25
<i>règles & méthodes comptables</i>	25
<i>évolution actif net</i>	28
<i>compléments d'information</i>	29
<i>inventaire</i>	39

Commercialisateur	GROUPE SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Société de gestion	SG 29 HAUSSMANN 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann – 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	ERNST & YOUNG ET AUTRES Tour First - TSA 14444 - 92037 Paris la Défense. Représenté par Monsieur David Koestner

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Parts C :

Résultat net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Garantie :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice « MSCI ACWI Net Total Return » (dividendes nets réinvestis) grâce à des investissements dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, au moyen d'une sélection des valeurs en portefeuille combinant des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance).

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est le « MSCI ACWI Net Total Return » (l'« Indicateur de Référence »), représentatif des grandes et moyennes capitalisations internationales, incluant les marchés développés et marchés émergents.

L'indicateur de Référence est un indice action, pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant, calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux MSCI Inc. (« MSCI »).

L'Indicateur de Référence est un indice dividendes nets réinvestis c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence, ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.msci.com. Ticker Bloomberg : NDEEWN Index

L'administrateur MSCI Limited de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

La gestion du FCP est orientée vers les marchés actions internationaux.

Le FCP est exposé principalement aux grandes capitalisations internationales. La sélection des valeurs conjugue recherche de performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable selon une approche d'investissement responsable, et vise à investir dans des entreprises qui développent des solutions aux problématiques de long terme liées au développement durable : démographiques, environnementales, technologiques et de gouvernance.

Pour sélectionner les titres en portefeuille, le processus d'investissement repose sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés. Dans un premier temps, une analyse extra-financière est réalisée, couvrant notamment les aspects ESG (Environnement, Social et Gouvernance), selon une méthodologie propriétaire développée par le Délégué de la Gestion Financière. Cette méthodologie d'analyse extra-financière vise à évaluer les impacts sociaux et environnementaux de chaque acteur en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Lorsque l'analyse extra-financière est concluante, le Délégué de la Gestion Financière procède à une analyse financière détaillée de l'entreprise.

Approche ISR mise en œuvre par le FCP :

Le FCP met en œuvre une approche ISR en combinant principalement des approches ESG centrée sur les Objectifs de Développement Durable et « Best-In-Universe », complétées par des approches d'exclusions sectorielles et d'engagement :

- Approche ESG centrée sur les Objectifs de Développement Durable consiste à choisir des émetteurs actifs sur des thématiques ou secteurs liés au développement durable tels que les énergies renouvelables, l'eau, la santé, ou plus généralement le changement climatique, l'éco efficacité, le vieillissement de la population.
- Approche « Best-in-universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.
- Approche exclusion consiste à exclure de l'univers d'investissement les entreprises ne répondant pas aux exigences minimales du Délégué de la Gestion Financière relatives aux activités controversées tel que décrit dans la section « Exclusions sectorielles » ci-dessous.
- Engagement consiste à influencer le comportement d'une entreprise/émetteur, à moyen et long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Cette action recouvre aussi bien le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants, dont le dépôt de résolutions proposées en assemblée générale d'actionnaires.

L'univers d'investissement de départ est essentiellement composé des valeurs présentes dans l'indicateur de référence, intégrant environ 3000 valeurs internationales, ainsi que des valeurs identifiées par l'analyse fondamentale et l'équipe de recherche en raison de leur positionnement sur les enjeux de développement durable, auquel est appliqué les différents critères présentés ci-dessous.

a) Exclusions sectorielles :

Compte tenu de l'approche de gestion durable et responsable, les exclusions sectorielles suivantes sont appliquées à l'univers d'investissement initial, composé de valeurs mondiales.

En cohérence avec la politique sectorielle du Groupe Société Générale, le FCP exclut de son univers d'investissement les entreprises liées aux secteurs suivants (à partir de certains seuils) : Armements prohibés ou controversés au sens des convention d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008), Charbon thermique, Pétrole et gaz non conventionnel, Tabac et Huile de Palme. En outre, les sociétés ayant une note de controverse très sévère (rouge) selon MSCI ESG Research, sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP. Cette note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les sociétés sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement à l'un ou plusieurs des 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le détail de la Politique d'exclusions sectorielles et normatives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : www.sg29haussmann.societegenerale.fr/Réglementation/Politique d'exclusion.

Par ailleurs, le Délégué de la Gestion Financière, dans le cadre de sa méthodologie d'intégration des enjeux ESG, cherche à identifier les acteurs proposant des solutions qui créent un impact positif tout en s'assurant que les investissements respectent les exigences minimales relatives aux activités controversées identifiés par le Délégué. Sont par exemple exclues les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce des combustibles fossiles, le tabac, les jeux d'argent, les armes ou les entreprises internationales en cas de violations graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou des lignes directrices de l'OCDE au motif notamment de pratiques problématiques en matière de respect des droits humains, du droit du travail, de l'environnement, de l'éthique professionnelle et des questions liées la corruption. Des informations détaillées sur les principales questions controversées et les critères que le Délégué de la Gestion Financière a mis en place afin d'assurer le respect de ces exigences dans le cadre de son analyse des entreprises sont disponibles sur son site internet :

<https://www.mirova.com/sites/default/files/2023-05/Minimum-standards-and-exclusions-May-2023.pdf>

b) Analyse extra-financière :

Le fonds développe une approche « Best-in-Universe » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue

extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.

L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement. Sur base de l'univers d'investissement de départ filtré des exclusions sectorielles, le Délégué de la Gestion Financière procède à une analyse thématique de l'univers mondial des actions cotées afin d'identifier les entreprises qui proposent des solutions aux grandes transitions émergentes dans l'économie mondiale - démographie, environnement, technologie et gouvernance en s'appuyant sur le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies.

Le Délégué de la Gestion Financière réalise une revue des opportunités et risques ESG de tous les émetteurs éligibles suivant une grille de lecture sectorielle interne pour évaluer :

- La qualité des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- La contribution des produits et services aux Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis par les Nations Unies.

L'analyse ESG s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur. A titre d'exemple, sur le pilier Environnemental, le Délégué de la Gestion Financière analysera les impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage. Sur le pilier Social, le Délégué de la Gestion Financière analysera les pratiques en matière de santé et sécurité des employés ou les droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement. Sur le pilier Gouvernance, le Délégué de la Gestion Financière analysera des critères comme l'équilibre de la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires.

La recherche et la notation extra-financière des entreprises sont réalisées en interne exclusivement et s'appuient sur les données brutes des entreprises ainsi que des rencontres régulières avec leur management. Le Délégué de la Gestion Financière utilise aussi bien les données publiées par les entreprises que des données provenant de sources externes.

A l'issue de ce processus d'analyse ESG, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Seules les entreprises considérées comme ayant un impact fort, modérée ou faible selon la méthodologie du Gestionnaire financier sont éligibles.

Par ailleurs, dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par le Délégué de la Gestion Financière pour le FCP, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des porteurs de parts.

Ainsi, la poche actions du portefeuille sera investie à 100% dans des valeurs ayant fait l'objet d'une analyse et d'une notation ESG par le Délégué de la Gestion Financière.

Cet univers de valeurs sélectionnées constitue l'univers d'investissement responsable sur lequel le Délégué de la Gestion Financière met en œuvre l'étape de l'analyse financière.

c) Engagement :

L'approche consiste à influencer le comportement d'une entreprise/émetteur, à moyen et long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Cette action recouvre aussi bien le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants, dont le dépôt de résolutions proposées en assemblée générale d'actionnaires.

A partir de l'univers d'investissement de départ, l'approche ISR mise en œuvre par les gérants au travers :

- des exclusions sectorielles (détaillées en section a)),
- de la sélection de valeurs reposant sur l'analyse fondamentale des critères extra-financiers qui évalue la qualité des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises (détaillée en section b)),
- et de la politique d'engagement (détaillée en section c)),

conduit à tout moment à une notation supérieure du portefeuille comparée à la notation de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

Analyse financière :

A partir de cet univers d'investissement responsable, le Délégué de la Gestion Financière applique une recherche fondamentale détaillée pour sélectionner les entreprises bien gérées, qui bénéficient d'avantages concurrentiels forts et durables, avec une structure financière solide, et qui évitent les risques irresponsables.

En s'appuyant sur les informations issues de l'analyse de l'équipe de recherche, le Délégué de la Gestion Financière concentre son analyse sur le positionnement industriel et le paysage concurrentiel de l'entreprise, la qualité de la direction, la gouvernance et les plans de rémunération, le profil financier et des bénéficiaires, et, in fine, la valorisation.

Seules les valeurs présentant un profil fondamental robuste selon la méthodologie d'analyse du Délégué de la Gestion Financière sont éligibles à l'univers d'investissement.

Limites méthodologiques :

L'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs, qui cherche à capter leur niveau d'adéquation global avec l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec

la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes.

Afin de la rendre la plus pertinente possible, le Délégué de la Gestion Financière concentre son analyse sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les actifs étudiés et sur la société dans son ensemble. Ces enjeux clés sont définis par secteur et revus régulièrement. Néanmoins ils ne sont par définition pas exhaustifs.

Bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles le FCP investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion du Délégué de la Gestion Financière sur la qualité ESG d'un actif.

Enfin, l'approche ISR retenue pourra induire des biais sectoriels par rapport à l'indice de référence.

L'objectif d'investissement durable du FCP est atteint à travers la mise en place de la stratégie d'investissement ISR décrite ci-dessus.

Le FCP dispose du Label ISR de l'Etat Français.

L'exposition aux marchés actions pourra être réalisée au travers d'actions internationales (ou d'autres titres de capital) de tous les secteurs économiques, avec une capitalisation boursière supérieure à 1 milliard de dollars. L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 90% et 100% maximum de l'actif net du FCP.

L'exposition aux marchés monétaires pourra être effectuée au travers d'OPCVM « Monétaires ».

L'exposition aux marchés monétaires pourra varier entre 0% et 10% maximum de l'actif net du FCP par le biais d'investissements en parts et/ou actions d'OPCVM « Monétaires ».

Le portefeuille du FCP est investi en :

Actions ou autres titres de capital : entre 90% et 100 maximum de l'actif net du FCP

Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des actions (ou instruments équivalents) internationales, mais dans la limite de 25% maximum de l'actif net pour les titres des pays émergents.

Il s'agit d'actions ou autres titres de capital de tous secteurs économiques, avec une capitalisation boursière supérieure à 1 milliard de dollars.

Titres de créances, instruments du marché monétaire

Néant.

Actions et/ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des actions et/ou parts d'OPCVM français ou européens.

Instruments dérivés

Le Délégué de la Gestion Financière pourra utiliser de manière discrétionnaire des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré afin de couvrir ponctuellement le risque de change sans rechercher de surexposition du portefeuille selon les modalités suivantes :

Risque	Nature de l'intervention	Instruments utilisés
Change	Couverture	Change à terme (FX Forward)

Aucune contrepartie ne sera privilégiée par le FCP.

Titres intégrant des dérivés

Néant.

Dépôts

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10% de son actif net.

Emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Néant.

Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre des transactions réalisées sur les instruments dérivés, le FCP peut recevoir ou verser des garanties financières, tels que des dépôts en garantie, lesquelles sont versées en numéraires ou en valeurs mobilières, et ayant pour but de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Toute garantie financière reçue par le FCP dans ce cadre doit respecter les critères définis par

les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de diversification, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans les instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion ou, le cas échéant, par le Délégué de la Gestionnaire Financière dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du FCP. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

Risque de perte en capital : Le capital investi dans le FCP n'est pas garanti. Les porteurs sont susceptibles de perdre tout ou partie de leur investissement initial.

Risque que l'objectif de gestion du FCP ne soit que partiellement atteint : Il ne peut y avoir de garantie quant à la réalisation de l'Objectif de Gestion du FCP. Il n'y a aucune certitude que la Société de Gestion ou, le cas échéant, le Délégué de la Gestion Financière soit en mesure d'allouer les actifs du FCP de façon profitable et le FCP pourrait subir des pertes malgré une performance positive concomitante de certains marchés financiers.

Risque actions : La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux investissements dans des pays émergents : Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque de change : Il existe un risque de change puisque le FCP sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du FCP sera impactée négativement.

Risque lié à la couverture de change : Le FCP peut avoir recours à une stratégie de couverture visant à réduire l'impact du risque de change. Cependant, cette stratégie de couverture reste imparfaite et ne pourra pas réduire totalement l'impact des mouvements du marché des changes sur la valeur liquidative du FCP.

Risques liés au recours à des instruments dérivés : Du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

Risque de contrepartie : Dans le cadre des opérations de gré à gré, le FCP est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risques en matière de durabilité : Le FCP est exposé aux risques en matière de durabilité. Le FCP suit une approche extra-financière engageante visant à atténuer ces risques, et par conséquent l'impact potentiel de ces risques sur la valeur des investissements réalisés par le FCP devrait également être atténué. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le FCP. Des informations supplémentaires sont également disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du prospectus.

La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Parts C : Tous souscripteurs

L'investisseur qui souscrit à ce FCP souhaite s'exposer aux marchés actions internationales.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA).

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Le montant qu'il est préférable d'investir dans ce FCP par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, et de ses besoins actuels. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Indications sur le régime fiscal :

Le FCP n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans le FCP. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FCP ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal.

PRISE EN COMPTE DES RISQUES DE DURABILITE, DES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ET DE LA TAXONOMIE EUROPEENNE :

Le FCP relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088. A ce titre, il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Les informations relatives à ces caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus (ci-après l'« Annexe précontractuelle »).

L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité est décrite au sein des sections « Stratégie d'investissement », « Profil de Risque » du prospectus et au sein de l'Annexe précontractuelle.

La prise en compte des principales incidences négatives par le FCP est détaillée au sein de l'Annexe précontractuelle.

Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité et sur la prise en compte des principales incidences négatives dans les processus de prise de décision en matière d'investissement par la Société de Gestion peuvent être consultées sur le site de la Société de Gestion à l'adresse suivante : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

Enfin, les informations relatives au Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») sont développées au sein de l'Annexe précontractuelle.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La dernière valeur liquidative est disponible dans les locaux de la Société de Gestion. Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris. Site internet : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>*
- *Date d'agrément par l'AMF : 24 novembre 2020.*
- *Date de création du Fonds : 22 décembre 2020.*

rapport d'activité

Environnement du marché

Les marchés boursiers mondiaux ont enregistré de belles performances en 2023, l'indice MSCI World affiche une performance de près de 24% en USD. Cependant, ce fort rendement masque en grande partie la volatilité à laquelle les investisseurs ont été confrontés tout au long de l'année. L'année a été marquée par la continuation, et peut-être le pic, du cycle de resserrement de la politique monétaire la plus agressive depuis des décennies, les banques centrales du monde entier cherchant à atténuer l'inflation. Il semble que la Fed et d'autres banques centrales mondiales aient peut-être orchestré l'atterrissage en douceur que les investisseurs espéraient (lorsque les banques centrales augmentent les taux d'intérêt juste assez pour empêcher une économie de surchauffer et de connaître une forte inflation, sans provoquer un ralentissement sévère). L'économie européenne a montré une résilience à la crise énergétique et a évité la récession, bien que l'inflation et la politique monétaire restrictive aient augmenté les préoccupations concernant une récession potentielle pendant l'année. Une réouverture inégale en Chine après la fin de sa politique zéro-Covid et des problèmes dans le secteur immobilier chinois ont renouvelé les inquiétudes concernant le ralentissement de la croissance en Chine. Début mars, nous avons assisté à l'effondrement de la Silicon Valley Bank et d'autres banques régionales américaines, bien que la volatilité ait été généralement contenue dans le secteur bancaire et que les investisseurs se soient recentrés sur l'excitation autour de l'IA générative avec le lancement de GPT-4 par OpenAI, renforcé par les résultats financiers très solides de NVIDIA et des prévisions futures nettement supérieures aux attentes. L'enthousiasme pour l'IA a soutenu la surperformance des actions des « 7 Magnifiques », qui avaient augmenté depuis fin 2022 dans l'attente d'un ralentissement des hausses de taux de la Fed. En fait, les actions des « 7 Magnifiques », qui représentaient environ 19% de l'indice MSCI World à la fin de 2023, ont porté la performance du marché boursier pendant la majeure partie de l'année, contribuant à 63% du rendement net total de l'indice MSCI World de 11,10% en USD au cours des trois premiers trimestres de l'année. Au fur et à mesure que l'année avançait, le rallye a commencé à s'élargir au-delà des « 7 Magnifiques », ces actions contribuant à moins de 25% du rendement de 11,42% de l'indice pour le quatrième trimestre. Ailleurs, l'excitation autour des applications potentielles des GLP-1 non seulement dans le traitement du diabète et de l'obésité mais aussi potentiellement dans les maladies cardiovasculaires et rénales, a soutenu les entreprises actives dans ces traitements. Bien que les opportunités commerciales à long terme liées à l'IA générative et aux GLP-1 soient très prometteuses pour les investisseurs, nous avons également passé beaucoup de temps à évaluer les risques potentiels, tant financiers que de durabilité, et à dialoguer avec les entreprises de notre portefeuille actives dans ces domaines.

Étant donné les perspectives croissantes d'un atterrissage en douceur mondial, les secteurs plus défensifs, tels que les Services publics, les Produits de consommation courante et les Soins de santé, ont sous-performé le marché global car ils ont tendance à mieux se comporter en termes relatifs pendant les périodes de récession. Le secteur traditionnel de l'Énergie a également sous-performé pour terminer l'année alors que les prix du pétrole sont tombés de leurs sommets de 2023 d'environ 90 \$/bbl (pétrole brut WTI) à la fin septembre à environ 70 \$/bbl en décembre. Le secteur de l'énergie renouvelable a sous-performé pendant l'année car le secteur a été confronté à des vents contraires à court terme, y compris l'inflation des coûts et les retards de la chaîne d'approvisionnement ainsi que la hausse des taux et l'incertitude réglementaire, affectant les entreprises de la chaîne de valeur des énergies renouvelables à des degrés divers. Certains de ces problèmes se sont atténués fin 2023 et nous avons assisté au début d'un retournement sur certains noms. Les secteurs les plus performants de l'année étaient ceux dominés par les « 7 Magnifiques » et d'autres entreprises qui ont bénéficié de l'engouement pour l'IA et de la possibilité de baisse des taux d'intérêt - Technologies de l'information, Services de communication et Biens de consommation discrétionnaire.

Performances & Explications

Le SG Mirova Actions Monde Durable ISR a sous-performé les marchés mondiaux (représentés par l'indice MSCI ACWI (Net) EUR) en 2023. Le portefeuille a performé de 13,78%, tandis que son indice de référence de 18,06%.

Les principaux moteurs de la sous-performance étaient notre 1) exposition au secteur de l'énergie renouvelable, 2) exposition à l'industrie des sciences de la vie dans le secteur des Soins de santé, 3) la sélection dans le secteur Financier, et 4) manque d'exposition à 5 des "Magnificent 7". D'autre part, nous avons constaté de fortes contributions à la performance de certaines de nos plus grandes participations dans le secteur des Technologies de l'information et ailleurs dans le secteur des Soins de santé. De plus, ne pas posséder le secteur traditionnel de l'Énergie (pétrole et gaz) a contribué à la performance par rapport à l'indice de référence car le secteur a sous-performé le marché global.

Le secteur de l'énergie renouvelable a été confronté à des vents contraires à court terme pendant l'année, y compris l'inflation des coûts et les retards de la chaîne d'approvisionnement ainsi que la hausse des taux et l'incertitude réglementaire, qui ont affecté les entreprises de la chaîne de valeur des énergies renouvelables à des degrés divers. Les principaux détracteurs au sein des énergies renouvelables étaient Orsted et NextEra Energy. Fin août, l'entreprise d'énergie éolienne offshore Orsted a annoncé un ensemble de dépréciations liées à ses portefeuilles offshore et terrestre aux États-Unis. Trois projets ont été négativement impactés par des

retards dans la chaîne d'approvisionnement, ce qui pourrait retarder la génération de revenus et la rentabilité future. De plus, les hypothèses précédentes de l'entreprise concernant les niveaux de qualification pour le crédit d'impôt à l'investissement (ITC) pour deux de ces projets pourraient s'avérer trop optimistes, entraînant une dépréciation supplémentaire si les efforts avec les régulateurs n'étaient pas couronnés de succès. Enfin, l'augmentation des taux d'intérêt à long terme aux États-Unis pourrait également entraîner des dépréciations. Cette annonce a conduit à une baisse substantielle du cours de l'action d'Orsted. Bien que les problèmes de chaîne d'approvisionnement, d'inflation des coûts, d'incertitude réglementaire et de taux d'intérêt plus élevés aient touché l'ensemble du secteur, les entreprises ont été impactées à des degrés divers en fonction de leur exposition et de leurs propres pratiques autour de ces problèmes. Dans le cas d'Orsted, le moment et le montant des dépréciations ont été une surprise pour le marché car l'entreprise venait de tenir son appel de résultats trimestriels et avait précédemment organisé une journée des marchés de capitaux en juin pour communiquer des objectifs financiers et une stratégie à plus long terme dans lesquels l'équipe de direction était assez confiante. Le moment de cette nouvelle peu de temps après ces événements et le montant potentiel de la dépréciation (plus de 2 milliards de dollars) ont ébranlé la confiance des investisseurs dans la qualité de la direction et de l'entreprise. Après plusieurs conversations avec l'équipe de direction, des experts du secteur et des concurrents, et la mise à jour de notre analyse sur Orsted, nous avons décidé de sortir de la position en raison de la détérioration de notre confiance dans l'équipe de direction et la qualité globale de l'entreprise.

Au sein de notre exposition à l'énergie renouvelable, la société de services publics américaine NextEra Energy a également sous-performé, bien que notre analyse sur NextEra Energy ait conduit à une décision différente de celle que nous avons prise sur Orsted. NextEra Energy a sous-performé principalement après que sa filiale NextEra Energy Partners, LP a annoncé en septembre qu'elle abaissait le taux de croissance de la distribution par unité de partenaire par rapport aux prévisions précédentes. Cette réduction a été principalement motivée par des conditions financières serrées qui pèsent sur les perspectives de croissance de NextEra Energy Partners. Cependant, l'impact financier direct de NextEra Energy Partners sur NextEra Energy est marginal car NextEra Energy détient 54% de NextEra Energy Partners et cela représente une petite partie de l'ensemble de l'entreprise. Quant à son implication indirecte sur la pression financière de NextEra Energy pour soutenir sa croissance dans les énergies renouvelables, historiquement, les produits de la vente d'actifs à NextEra Energy Partners représentaient moins de 10% de son financement global et nous pensons que NextEra Energy a la flexibilité et la capacité de bilan pour compenser des produits de vente d'actifs potentiellement plus faibles à NextEra Energy Partners. NextEra Energy continue d'être très bien positionnée pour poursuivre les opportunités de croissance à la fois dans les énergies renouvelables non réglementées et dans les services publics réglementés en Floride et a un solide bilan d'exécution sur plus d'une décennie et un bilan solide. Fin octobre, la société a annoncé de solides résultats financiers pour le 3e trimestre avec une forte croissance des bénéfices dans le contexte d'un environnement de marché difficile et la société a réaffirmé ses prévisions de croissance des bénéfices à long terme. Importamment, l'équipe de direction a écouté les préoccupations des investisseurs et a fourni des détails sur son plan de financement jusqu'en 2026. Ce sont des mises à jour encourageantes bien que l'environnement macro et sectoriel global reste difficile, ce que nous continuons de surveiller. Comme nous avons une forte conviction dans les opportunités commerciales à long terme pour les énergies renouvelables et dans notre cas d'investissement pour NextEra Energy, nous avons considéré cela comme une excellente opportunité d'augmenter notre position dans une entreprise de haute qualité avec un potentiel de hausse très favorable.

Bien que certains des défis auxquels le secteur des énergies renouvelables est confronté puissent persister à court terme et que nous ne puissions pas prédire à quoi ressembleront les deux ou trois prochaines années, nous pensons que bon nombre de ces problèmes pourraient s'atténuer, ce que nous avons déjà commencé à voir vers la fin de l'année. Nous continuons de nous concentrer sur les fondamentaux des entreprises individuelles et avons beaucoup travaillé pour mettre à jour nos analyses tout au long de l'année. Grâce à ce travail, nous avons pris plusieurs décisions de portefeuille dans le secteur des énergies renouvelables. En raison d'une conviction plus faible sur deux noms, la société américaine de panneaux solaires résidentiels Sunrun et Orsted, nous avons soldé ces positions en juillet et octobre respectivement. D'un autre côté, nous continuons d'avoir une forte conviction dans nos exposition restante aux énergies renouvelables et avons légèrement augmenté nos positions dans le fabricant de turbines éoliennes Vestas Wind Systems et NextEra Energy que nous considérons avoir des valorisations très attractives. Bien que nous continuions d'avoir une forte conviction dans les tendances vers une économie à faible émission de carbone et l'indépendance énergétique et que nous voyions des opportunités à long terme significatives pour les entreprises de haute qualité dans cet univers, étant donné les défis à court terme et la volatilité potentielle, nous n'avons pas augmenté notre exposition globale au secteur.

En termes d'exposition aux sciences de la vie, nos investissements dans Thermo Fisher et Danaher ont selon nous sous-performé en raison de problèmes à court terme. De 2020 à 2022, ces entreprises ont bénéficié de manière significative du Covid, car elles disposent non seulement d'outils de diagnostic, mais aussi de l'activité de développement de vaccins contre le Covid. Maintenant que cela est complètement derrière nous, nous voyons le vent contraire du processus de normalisation post-Covid diminuer de manière significative. Un autre problème est que la croissance organique pour les sciences de la vie est actuellement légèrement inférieure à la moyenne à long terme. Pour ces deux raisons, Thermo Fisher et Danaher, ainsi que d'autres entreprises des sciences de la vie, ont sous-performé. Cela ne change pas cependant notre vision à long terme sur les entreprises des sciences de la vie. Les deux entreprises sont des leaders du marché des "picks and shovels" des sciences de la vie et continueront de bénéficier de tendances séculaires telles que le vieillissement de la population et des investissements et dépenses structurellement plus élevés dans les soins de santé à l'échelle mondiale. L'opportunité commerciale à long terme pour ces entreprises reste intacte. Étant donné la sous-performance récente, nous pensons que la valorisation est devenue très attractive pour Thermo Fisher et Danaher. Notre exposition aux valeurs financières a été un autre facteur relatif de sous-performance, principalement en raison de notre exposition à SVB Financial. AIA Group a également sous-performé. SVB a été repris par le régulateur et ses actions ont été

suspendues pour négociation le 10 mars 2023, suite à la banqueroute de la veille sur la banque et à une baisse de 60% du cours de l'action, les investisseurs et les déposants s'inquiétant de la solvabilité de la banque. Les actions de SVB ont par la suite été retirées de la cote du Nasdaq. La négociation de SVB a finalement repris sur la plateforme hors cote exploitée par OTC Markets Group le 28 mars suite à la transaction avec First Citizens. À ce stade, nous avons saisi l'opportunité pour sortir de SVB Financial. Une véritable leçon a été apprise suite à cette déconvenue. Le fournisseur d'assurance-vie et de santé basé à Hong Kong, AIA Group, a lui sous-performé en raison de la faiblesse du canal de bancassurance et des préoccupations générales sur la Chine, qui ont été alimentées par des problèmes dans le secteur immobilier chinois et une reprise économique faible.

En ce qui concerne les « 7 Magnifiques », bien que nous détenions NVIDIA et Microsoft, qui ont tous deux fortement contribué à la performance relative, ne pas détenir Apple, Amazon, Alphabet, Meta et Tesla a été un frein à la performance relative. Nous ne possédons pas ces cinq noms pour diverses raisons financières et de durabilité, liées des controverses sociales et de gouvernance, une mauvaise gouvernance globale, des pratiques de gestion des risques de durabilité peu convaincantes ou inégales, un manque de transparence et de volonté de dialoguer avec nous, des valorisations difficiles à justifier, et/ou un manque de clarté sur les prochains moteurs commerciaux, alors que nous cherchons à maintenir la diversification à travers les moteurs de croissance séculaires à long terme. Dans l'ensemble, nous avons beaucoup plus confiance dans les entreprises que nous possédons - NVIDIA et Microsoft - et d'autres noms de haute qualité dont nous attendons bénéficier de tendances technologiques à long terme mais que le marché n'a pas encore pleinement reconnues.

Les principaux contributeurs positifs à la performance relative étaient les actions des secteurs de la Santé et des Technologies de l'information. Notre sous-pondération du secteur défensif des Produits de consommation courante et notre manque d'exposition au secteur traditionnel de l'Énergie (pétrole et gaz) ont également aidé les résultats relatifs car ces secteurs ont sous-performé le marché global. Dans le secteur de la Santé, Novo Nordisk et Eli Lilly ont bien performé grâce à de solides résultats financiers, ainsi qu'à l'enthousiasme pour les traitements de l'obésité, la lutte à long terme contre l'obésité n'en étant qu'à ses débuts. Dans les essais de Novo Nordisk, la classe de médicaments GLP-1 a également montré des résultats d'essai prometteurs dans le traitement des maladies cardiovasculaires et rénales ; ces résultats positifs pourraient soutenir une adoption plus large par les payeurs et sont importants pour les lancements et le remboursement du médicament en dehors des États-Unis, pourraient augmenter la pénétration du traitement de l'obésité et pourraient étendre la couverture de Medicare (aux États-Unis, Medicare ne rembourse actuellement pas les médicaments pour la perte de poids). Les investisseurs ont également réagi positivement aux données positives issues des études de phase 3 d'Eli Lilly pour le donanemab dans le traitement de la maladie d'Alzheimer.

Dans le secteur des technologies de l'information (TI), NVIDIA a été le principal contributeur, porté par l'enthousiasme continu autour des opportunités commerciales liées aux applications de l'IA, des résultats financiers très solides et des prévisions de la société, menés par la demande croissante pour l'IA générative et les grands modèles de langage utilisant des GPU basés sur les architectures NVIDIA Hopper et Ampere. Nous avons réduit notre position dans NVIDIA à plusieurs reprises tout au long de l'année, en prenant des bénéfices sur la position suite à la performance incroyablement forte - le cours de l'action a plus que quadruplé depuis son creux de 2022 à la mi-octobre (nous avons augmenté la position de 100 pb à ce moment-là). Malgré la forte hausse de son cours de l'action, son multiple de prix/bénéfice a en fait diminué en raison de meilleurs fondamentaux. Avec des fondamentaux solides et des opportunités commerciales à long terme prometteuses sur l'IA d'entreprise et la conduite autonome en particulier qui ne sont pas pleinement valorisées aujourd'hui, nous continuons d'avoir une forte conviction dans la position. Dans le secteur des TI, l'action Adobe a également bien performé suite à de solides résultats financiers, en particulier compte tenu de l'environnement macro difficile. De plus, sa stratégie d'IA est excitante et crédible et devrait se différencier des concurrents, élargir son marché adressable et avoir plusieurs couches pour stimuler la croissance à l'avenir. Bien qu'elle en soit encore aux premiers stades de sa stratégie d'IA, nous sommes encouragés de voir ses augmentations de prix progressives entraînées par ses fonctionnalités et lancements de produits d'IA et nous attendons une contribution de revenus incrémentielle à l'avenir.

Perspectives de la stratégie

Au cours de l'année, nous avons apporté plusieurs ajustements au portefeuille, et nous pensons globalement que le portefeuille est composé d'entreprises de haute qualité bien positionnées pour répondre aux tendances séculaires à long terme et se négocient à des valorisations très attractives. Au cours de l'année, nous avons soldé nos positions dans SVB Financial, Bright Horizons Family Solutions, Sunrun, Orsted et la société de télécommunications Verizon. Nous avons initié des positions dans Air Liquide, Enphase Energy, WM (anciennement Waste Management), AstraZeneca et Palto Alto Networks. Tout au long de l'année, nous avons également apporté plusieurs ajustements à des positions existantes. Dans l'ensemble, nous visons à maintenir la diversification à travers et au sein des moteurs de croissance séculaires à long terme et notre portefeuille continue de le faire aujourd'hui.

Nous ne basons généralement pas notre prise de décision sur des prévisions macroéconomiques ; nous nous concentrons davantage sur l'impact sur les fondamentaux des entreprises individuelles pour nous assurer que notre thèse à long terme reste intacte. En regardant vers l'avenir, bien que les marchés boursiers aient été plus forts que prévu pour la majeure partie de l'année, nous pensons que nous pourrions connaître une volatilité continue sur les marchés boursiers. Bien que les données économiques globales soient toujours favorables, bien que mitigées, les tensions géopolitiques continuent d'exister et sont imprévisibles dans leur nature. Nous avons assisté à la continuation du conflit Russie-Ukraine et à l'émergence du conflit Israël-Hamas, que nous nous attendons à voir se poursuivre en 2024. Bien que cela ne soit pas notre scénario de base, une escalade de l'un ou l'autre de ces deux conflits impliquant d'autres pays pourrait être particulièrement négative pour les marchés européens. Pour l'instant, nous préférons les valorisations plus basses des marchés européens par rapport aux actions américaines, mais nous devrions probablement revoir cette

position dans un tel scénario. L'année dernière, nous avons souligné les tensions entre la Chine et Taïwan se transformant en un conflit militaire comme un risque majeur. Étant donné la situation économique plus faible que prévu en Chine, la probabilité d'une escalade à court terme de ce conflit a diminué. Nos analystes qui ont récemment visité la Chine sont revenus plus négatifs sur l'économie interne, renforçant notre conviction que les problèmes économiques de la Chine sont plus structurels que cycliques. Nous réduisons nos attentes pour les entreprises exposées au consommateur chinois et à l'économie chinoise en général. Cette année est également une année électorale historique à l'échelle mondiale avec des élections dans plus de 40 pays, représentant 41% de la population mondiale et 42% de son PIB (Bloomberg Economics). Dans un monde plus polarisé, les politiciens adoptent des positions plus extrêmes, ce qui rend plus difficile de prévoir la longévité des politiques. Cela rend à son tour plus difficile de faire des prévisions fiables basées sur ces politiques, ajoutant à la volatilité attendue sur les marchés boursiers.

De plus, bien que l'inflation dans de nombreuses régions ait peut-être atteint son pic, et qu'il est prévu que nous ayons atteint la fin du resserrement monétaire, nous continuons de travailler sous l'hypothèse d'une inflation, et donc de taux, plus élevés pendant plus longtemps. Nous pourrions voir un ralentissement de la croissance mondiale et il y a un risque, spécifiquement aux États-Unis, de ralentissement des dépenses des consommateurs et de potentiel pour une petite récession dans la seconde moitié de l'année. Bien que nous restions prudents dans notre positionnement global en conséquence, nous ne pensons pas nécessairement que ce soit une mauvaise configuration pour les actions en 2024. Cependant, la sélectivité continuera d'être clé, et nous continuons de nous concentrer sur les fondamentaux des entreprises individuelles pour nous assurer que les fondamentaux ou les thèses à long terme sur les entreprises n'ont pas changé.

Avec ce contexte à l'esprit, nous avons maintenu notre surpondération de l'Europe dans nos portefeuilles mondiaux car nous voyons plus d'opportunités de valorisation par rapport aux États-Unis et nous continuons d'avoir un portefeuille plus équilibré que nous pensons pouvoir bien se comporter dans de nombreux environnements différents. D'une part, nous avons une forte exposition à des domaines plus défensifs comme les Services publics et les Soins de santé, la production alimentaire et les entreprises de Technologie avec des flux de revenus récurrents solides qui sont résilients dans des environnements économiques difficiles. Cependant, nous avons également une exposition à des entreprises bien positionnées pour une situation économique plus bénigne ou une reprise de l'économie, comme les énergies renouvelables et les fabricants d'automobiles et de composants automobiles qui se concentrent sur une mobilité plus efficace et électrique, par exemple. En général, nous aimons les entreprises de haute qualité et, surtout lorsque les taux d'intérêt sont élevés, savons que les entreprises avec de plus grandes quantités de dettes dans leurs bilans et celles qui pourraient avoir besoin de refinancer cette dette trouveront plus difficile de générer une forte croissance des bénéfices. Par conséquent, nous continuons de concentrer le portefeuille sur des entreprises de haute qualité avec des bilans solides.

En nous concentrant sur des domaines d'opportunité spécifiques pour 2024, nous pensons que nous pourrions voir un renversement ou au moins un assouplissement des vents contraires à court terme pour certains secteurs. En particulier, certaines entreprises des secteurs des énergies renouvelables, de la santé et de la technologie pourraient être bien positionnées en 2024.

Bien que nous ayons constaté une sous-performance des entreprises d'énergies renouvelables au cours des trois dernières années, bon nombre des défis liés aux chaînes d'approvisionnement, aux prix et à l'inflation pourraient être derrière nous, en particulier pour les fabricants importants de turbines éoliennes dans l'espace, et nous nous attendons à ce que certaines entreprises soient prêtes à bien performer en 2024. Nous pensons que ces entreprises seront soutenues car nous continuons de voir une forte demande pour les énergies renouvelables entraînée par 1) des engagements forts des gouvernements mondiaux sur les sources d'énergie à faible émission de carbone, 2) les tensions géopolitiques renforçant l'importance stratégique de la sécurité et de l'indépendance énergétiques, nécessitant que les énergies renouvelables jouent un rôle plus important, et 3) des coûts d'énergie renouvelable en baisse significative au fil des décennies, devenant plus compétitifs en termes de coûts par rapport à l'énergie traditionnelle. Cela, combiné à des valorisations plus attractives dans bon nombre de ces actions aujourd'hui, en particulier par rapport à fin 2020/début 2021, pourrait potentiellement préparer le secteur de manière plus positive à l'avenir. Alors que la transition énergétique mondiale représente une opportunité d'investissement de plusieurs décennies, notre approche d'investissement privilégie l'exposition aux vents arrière de croissance structurelle des énergies renouvelables plutôt que de se concentrer sur les fluctuations cycliques à court terme de l'énergie traditionnelle. En fait, nous avons vu les prix du pétrole chuter d'environ 27% par rapport aux sommets de 2023 atteints fin septembre à mi-décembre en raison de préoccupations croissantes concernant le ralentissement de la demande mondiale et des stocks plus élevés aux États-Unis. Bien que nous soyons plus optimistes et continuons d'avoir une forte conviction dans les tendances séculaires vers une économie à faible émission de carbone et l'indépendance énergétique, nous pourrions continuer à voir une certaine volatilité à court terme dans les énergies renouvelables, et nous n'avons pas augmenté notre exposition globale au secteur.

En ce qui concerne les opportunités dans les Soins de santé entraînées par des changements démographiques séculaires, nous avons vu de solides performances d'entreprises impliquées dans le traitement du diabète et de l'obésité et nous nous attendons à ce que cela continue. Nous avons également vu beaucoup de dépenses en recherche et développement dans des domaines comme l'oncologie et les maladies liées à l'âge telles que la maladie d'Alzheimer et nous nous attendons à voir plus de ces produits arriver sur le marché et stimuler la performance de ces entreprises au cours des prochaines années. De plus, nous avons vu une sous-performance dans l'industrie des sciences de la vie en 2023 en raison de problèmes transitoires. De 2020 à 2022, certaines entreprises des sciences de la vie ont bénéficié de manière significative du Covid qui offrait des outils de diagnostic et des solutions de développement de vaccins contre le Covid et ont récemment traversé un processus de normalisation. À l'avenir, nous pensons que nous verrons le vent contraire du processus de normalisation post-Covid diminuer de manière significative. Un autre vent contraire a été que la croissance organique pour les sciences de la vie est actuellement légèrement inférieure à la moyenne à long

terme. Pour ces deux raisons, l'industrie des sciences de la vie a sous-performé. Cependant, notre vision à long terme sur les entreprises des sciences de la vie est inchangée et nous pensons que cet espace continuera de bénéficier de tendances séculaires telles que le vieillissement de la population et des investissements et dépenses structurellement plus élevés dans les soins de santé à l'échelle mondiale. Nous pensons que l'opportunité commerciale à long terme pour les entreprises de sciences de la vie de haute qualité reste intacte et étant donné la sous-performance récente, nous pensons que les valorisations sont devenues beaucoup plus attractives.

Dans le domaine de la technologie, nous nous attendons à ce que l'IA continue de croître, non seulement à travers les fournisseurs de solutions mais aussi à travers l'introduction de l'IA dans les opérations commerciales normales pour les entreprises de tous les secteurs. Par exemple, dans l'industrie agricole, nous voyons une adoption croissante de l'agriculture de précision pilotée par l'IA, qui implique la collecte de données, l'analyse de données et des traitements utilisant des systèmes précis pour mieux cibler les cultures et les mauvaises herbes et comprend le GPS, la plantation, la pulvérisation, l'application de produits chimiques et l'optimisation des moissonneuses-batteuses, conduisant à des impacts réduits sur la biodiversité et à une amélioration du rendement des cultures et de l'économie globale pour les agriculteurs. Nous nous attendons à ce que cela soit un thème plus important à l'avenir, libérant une valeur économique incrémentielle significative à long terme. Nous pourrions voir une réglementation accrue autour de l'IA à l'échelle mondiale en 2024, ce qui pourrait avoir un impact sur les opportunités liées à l'IA à court terme mais pourrait favoriser les grandes entreprises de haute qualité qui mènent dans l'espace. Dans le secteur de la technologie, de nombreux noms liés à l'IA se sont très bien comportés depuis fin 2022, mais nous voyons des opportunités dans d'autres noms de haute qualité que le marché n'a pas encore pleinement reconnus, tant en termes de fondamentaux que de durabilité.

Les risques potentiels à la baisse incluent l'augmentation des tensions géopolitiques, le risque d'inflation et une croissance économique plus lente que prévu et une récession plus profonde et/ou plus large que le marché ne l'attend actuellement. Le potentiel d'une résurgence de l'inflation, d'une baisse des dépenses des consommateurs et/ou des banques centrales maintenant la politique à des niveaux restrictifs plus longtemps que prévu pourrait créer un risque à la baisse. De plus, bien que les risques d'une récession sévère en Europe déclenchée par une crise énergétique aient considérablement diminué par rapport à la situation avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, une exacerbation possible des tensions géopolitiques en Europe ou au Moyen-Orient pourrait encore provoquer d'énormes fluctuations des prix du pétrole, du gaz naturel et d'autres matières premières, et mettrait probablement fin au processus de désinflation en cours avec des impacts majeurs sur nos perspectives de croissance, en plus des perspectives pour l'inflation et les taux. Enfin, le paysage politique, géopolitique et réglementaire est prêt pour une année incertaine, et nous surveillerons de près les développements pour voir comment cela pourrait affecter nos entreprises de portefeuille et le positionnement du portefeuille plus largement.

Dans l'ensemble, nous pensons que le maintien de la patience, d'une perspective à long terme et d'un accent sur les fondamentaux est clé dans tout environnement. Si nous regardons au-delà du court terme, très peu de choses ont changé concernant les tendances démographiques, environnementales, technologiques et de gouvernance à long terme qui déplacent l'économie sur laquelle nous nous concentrons, telles que le vieillissement de la population, le changement climatique et la numérisation. Ces tendances sont séculaires dans leur nature. Nous continuons de nous concentrer sur l'identification des opportunités bien positionnées dans le contexte d'un monde en transition. Bien que nos portefeuilles puissent faire face à la volatilité à court terme, nous pensons que les portefeuilles sont bien positionnés avec des entreprises de haute qualité répondant à des tendances de croissance thématiques (séculaires) à long terme. Nous pensons que les fondamentaux sous-jacents restent forts, et nous continuons de profiter des déconnexions entre les cours actuels des actions et la valeur à long terme des entreprises.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NVIDIA CORP	-	1 455 618,68
WASTE MANAGEMENT INC	620 257,28	14 994,42
AIR LIQUIDE	616 337,02	14 983,86
DANAHER CORP	372 603,73	198 064,01
NOVO NORDISK AS	-	557 641,52
MICROSOFT CORP	-	514 689,57
ORSTED SH	-	487 143,71
VERIZON COMMUNICATIONS INC	-	474 995,33
PALO ALTO NETWORKS INC	472 951,31	-
ENPHASE ENERGY	427 296,21	5 938,41

Informations réglementaires

Frais de transaction

Le compte rendu aux frais d'intermédiation peut être adressé à tout porteur qui en ferait la demande auprès de SG 29 HAUSSMANN.

Droits de vote

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social au siège social de la société de gestion (sur simple demande).

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

SG 29 Haussmann ne gère pas de fonds répondant aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sauf demande spécifique.

En effet, sa politique d'investissement n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance. Toutefois, elle tient compte de la capacité des dirigeants à relever les défis environnementaux et sociaux liés à la croissance de leurs industries et attache de l'importance à leur sens de l'éthique. A cet égard, SG 29 Haussmann s'attache à promouvoir un sens de l'éthique et des responsabilités partagé par l'ensemble de ses associés et collaborateurs.

Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

Politique de sélection des intermédiaires financiers

SG29 HAUSSMANN n'exécute pas d'ordres directement et les transmet à un prestataire pour exécution.

SG29 HAUSSMANN a signé des conventions de services avec des départements ou des filiales du groupe Société Générale (SGBT) pour l'exécution des ordres relatifs aux différentes familles d'instruments Financiers.

Cette sélection s'appuie sur l'expertise reconnue de ces entités d'une part et, d'autre part sur la qualité et la connectivité des Systèmes Informatiques (SI) offrant ainsi un dispositif solide en matière de passation des ordres, de confirmation et de règlement-livraison des opérations réalisées.

Ces intermédiaires communiquent leurs politiques d'exécution respectives et sont redevables des obligations de meilleure exécution applicables aux instruments financiers traités.

SG29 HAUSSMANN a également mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires d'aide à la décision d'investissement (SADIE). Ce service fait l'objet d'une rémunération au travers d'un mécanisme de commission partagée.

1- Critères

Sur la base des deux objectifs essentiels de la MIF, intérêt du client et respect de l'intégrité du marché, SG29 HAUSSMANN a retenu comme principaux critères : le prix, la liquidité, les coûts... Ces critères revêtent une importance variable selon les paramètres de l'ordre.

2- Contrôles

SG29 HAUSSMANN s'assure de l'application de cette politique en exerçant un contrôle périodique (contrôle sur site, analyse des données) des différents intermédiaires afin de s'assurer de la qualité de la prestation rendue.

La meilleure exécution fait l'objet d'une analyse globale sur l'ensemble des ordres exécutés au cours d'une période donnée certains ordres peuvent si nécessaire faire l'objet d'une analyse détaillée.

Les intermédiaires mettent à disposition de SG29 HAUSSMANN toutes les informations nécessaires à la traçabilité de chaque ordre.

3- Révision de la politique

Sur la base des contrôles réalisés et de ses constats, SG29 HAUSSMANN peut être amené à revoir le dispositif et sélectionner un ou plusieurs autres intermédiaires.

Politique de rémunération

La rémunération versée par SG 29 Haussmann est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Ces bonus ne sont pas liés à la performance véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

SG 29 Haussmann applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés à l'annexe II de la Directive UCITS qui sont communs aux règles prudentielles déjà applicables au niveau du Groupe consolidé (cf. Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération du Groupe Société Générale). De plus, SG 29 Haussmann a procédé dès 2014 à des aménagements de cette politique afin d'être en conformité avec les règles spécifiques

à la Directive UCITS propre au secteur des gestionnaires de fonds de gestion alternative, notamment par la mise en place d'un mécanisme d'indexation (panier de 4 fonds représentatifs de l'activité de SG29 Haussmann) pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée et ce afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Ainsi, la rémunération variable des collaborateurs de SG 29 Haussmann visés par la Directive UCITS est soumise aux dispositions et conditions suivantes :

- Une acquisition différée à hauteur de 40% minimum, avec un paiement différé étalé sur 3 ans prorata temporis,
- Un paiement de 50% de l'ensemble de la rémunération variable (part acquise et part non acquise) sous forme d'instruments financiers ou équivalents,
- Une acquisition de la part non acquise sous réserve du respect de conditions de présence et de performance ajustée des risques de l'entité.

La politique de rémunération de SG 29 Haussmann n'a pas d'incidence sur le profil de risque du UCITS et permet de couvrir l'ensemble des conflits d'intérêts liés à la gestion financière des véhicules.

	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2023	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2023 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	8 800 821	2 970 250	11 771 071

Ces informations sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Securities Financing Transaction Regulation (Règlement relatif aux opérations de financement sur titres) ("SFTR") :

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la nouvelle réglementation SFTR.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation «T.G.E.».

rapport du commissaire aux comptes



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

SG Mirova Actions Monde Durable ISR

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds SG Mirova Actions Monde Durable ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SG Mirova Actions Monde Durable ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que notre rapport sur les comptes annuels n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai prescrit par l'article 411-37 du Règlement général de l'AMF, les informations et les éléments nécessaires à son établissement ne nous ayant pas été communiqués dans le délai prévu par ce même article.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

David Koestner

comptes annuels

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	40 970 271,85	37 340 861,27
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	40 970 271,85	37 340 861,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	11 944,54	862 310,71
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	11 944,54	862 310,71
Comptes financiers	950 305,36	1 197 378,51
Liquidités	950 305,36	1 197 378,51
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	41 932 521,75	39 400 550,49

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	42 814 028,96	39 746 751,26
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-822 040,89	-1 184 331,78
• Résultat de l'exercice	-155 626,19	-145 890,14
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	41 836 361,88	38 416 529,34
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	96 159,87	984 021,15
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	96 159,87	984 021,15
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	41 932 521,75	39 400 550,49

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	26 826,33	2 316,38
• Produits sur actions et valeurs assimilées	544 974,40	552 183,52
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	571 800,73	554 499,90
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-105,22	-3 523,39
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-105,22	-3 523,39
Résultat sur opérations financières (I - II)	571 695,51	550 976,51
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-730 733,03	-688 859,27
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-159 037,52	-137 882,76
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	3 411,33	-8 007,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-155 626,19	-145 890,14

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une

méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Méthode de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la société de gestion.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion, et les taxes diverses.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion, et le cas échéant, le Délégué de la Gestion Financière, dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	2.20% maximum
Frais indirect maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC au-dessus de l'Indicateur de Référence

Prestataire percevant des commissions de mouvement :

Sans objet.

Devise de comptabilité

EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

armes

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts C :

Résultat net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation



2 évolutionactif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	38 416 529,34	37 843 103,22
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	4 169 812,35	10 453 550,19
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-5 914 675,77	-2 135 370,84
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 660 373,29	169 321,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 603 726,77	-1 517 868,14
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-5 624,02	-32 175,21
Différences de change	-1 135 441,06	1 199 618,65
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	7 408 152,04	-7 425 767,49
- Différence d'estimation exercice N	3 175 704,67	-4 232 447,37
- Différence d'estimation exercice N-1	-4 232 447,37	3 193 320,12
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-159 037,52	-137 882,76
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	41 836 361,88	38 416 529,34

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	950 305,36
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	950 305,36	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	DKK	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	26 906 110,05	2 982 598,00	1 949 853,88	1 716 620,05
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	8 748,34	-	-	-
Comptes financiers	92 984,28	13 637,75	180 466,48	232 624,57
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	11 944,54
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	8 748,34
Souscriptions à recevoir	3 196,20
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	96 159,87
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	75 819,46
Somme a payer	20 340,41
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0050000431	37 572,367	4 169 812,35	53 464,685	5 914 675,77
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0050000431		938,36		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0050000431		938,36		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0050000431		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART C / FR0050000431	1,77
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART C / FR0050000431	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-155 626,19	-145 890,14
Total	-155 626,19	-145 890,14

PART C / FR0050000431	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-155 626,19	-145 890,14
Total	-155 626,19	-145 890,14
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-822 040,89	-1 184 331,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-822 040,89	-1 184 331,78
PART C / FR0050000431	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-822 040,89	-1 184 331,80
Total	-822 040,89	-1 184 331,80
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 22 décembre 2020.

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	-	-
Actif net	41 836 361,88	38 416 529,34	37 843 103,22	-	-

PART C / FR0050000431	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	-	-
Nombre de parts en circulation	354 128,059	370 020,377	296 243,553	-	-
Valeur liquidative	118,13	103,82	127,74	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-2,76	-3,59	1,95	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	3 600,00	1 944 290,05	USD	4,65
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	562,00	655 629,20	EUR	1,57
US0010841023	AGCO CORP	PROPRE	5 374,00	590 646,21	USD	1,41
HK0000069689	AIA GROUP LTD -H-	PROPRE	100 444,00	792 419,70	HKD	1,89
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	3 766,00	663 267,92	EUR	1,59
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS	PROPRE	3 809,00	455 121,45	USD	1,09
JE00B783TY65	APTIV REGISTERED SHS	PROPRE	11 940,00	969 770,33	USD	2,32
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	1 199,00	817 358,30	EUR	1,95
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	3 435,00	420 183,49	GBP	1,00
US0584981064	BALL CORP	PROPRE	12 686,00	660 570,06	USD	1,58
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	24 672,00	317 084,54	EUR	0,76
US2358511028	DANAHER CORP	PROPRE	5 145,00	1 077 485,45	USD	2,58
US2786421030	EBAY INC	PROPRE	41 589,00	1 642 250,65	USD	3,93
US2788651006	ECOLAB INC	PROPRE	8 816,00	1 582 993,35	USD	3,78
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	3 821,00	263 749,83	USD	0,63
US5324571083	ELI LILLY & CO	PROPRE	2 698,00	1 423 725,31	USD	3,40
US29355A1079	ENPHASE ENERGY	PROPRE	2 555,00	305 633,19	USD	0,73
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	4 008,00	727 852,80	EUR	1,74
US5184391044	ESTEE LAUDER COMPANIES INC-A	PROPRE	3 024,00	400 362,11	USD	0,96
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	112 937,00	1 340 562,19	EUR	3,20
US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL	PROPRE	1 651,00	504 215,24	USD	1,21
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	5 992,00	351 850,24	EUR	0,84
GB0005603997	LEGAL & GENERAL GROUP	PROPRE	173 937,00	504 016,86	GBP	1,20
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	5 379,00	2 076 854,47	USD	4,96
DE0007100000	MERCEDES BENZ GROUP AG	PROPRE	9 821,00	614 303,55	EUR	1,47

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	5 797,00	1 973 388,75	USD	4,72
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	17 706,00	973 577,55	USD	2,33
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	18 582,00	1 740 157,92	DKK	4,16
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	4 104,00	1 839 843,28	USD	4,40
US6974351057	PALO ALTO NETWORKS INC	PROPRE	1 634,00	436 186,96	USD	1,04
US7766961061	ROPER TECHNOLOGIES INC	PROPRE	3 146,00	1 552 622,84	USD	3,71
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	4 451,00	620 825,48	EUR	1,48
JP3420600003	SEKISUI HOUSE LTD	PROPRE	37 804,00	760 286,58	JPY	1,82
DE000SYM9999	SYMRISE	PROPRE	9 330,00	929 641,20	EUR	2,22
US8740391003	TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	PROPRE	11 653,00	1 097 100,44	USD	2,62
JP3463000004	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	24 947,00	649 411,37	JPY	1,55
JP3546800008	TERUMO CORP	PROPRE	18 200,00	540 155,93	JPY	1,29
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	3 549,00	1 705 312,73	USD	4,08
GB00B10RZP78	UNILEVER	PROPRE	8 590,00	376 714,45	EUR	0,90
US92338C1036	VERALTO CORPORATION	PROPRE	1 714,00	127 636,48	USD	0,31
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEM A/S	PROPRE	43 219,00	1 242 440,08	DKK	2,97
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	5 053,00	1 190 918,89	USD	2,85
US94106L1098	WASTE MANAGEMENT INC	PROPRE	4 027,00	652 908,79	USD	1,56
US9427491025	WATTS WATER TECHNOLOGIES CL-A	PROPRE	3 201,00	603 717,32	USD	1,44
US98419M1009	XYLEM	PROPRE	8 261,00	855 228,32	USD	2,04
Total Action				40 970 271,85		97,93
Total Valeurs mobilières				40 970 271,85		97,93
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	51,40	55,29	CHF	0,00
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	101 663,27	13 637,75	DKK	0,03
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	430 592,28	430 592,28	EUR	1,03
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	131 327,87	151 552,56	GBP	0,36
	BANQUE HKD SGP	PROPRE	698 829,99	81 016,72	HKD	0,19
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	28 104 685,00	180 466,48	JPY	0,43
	BANQUE USD SGP	PROPRE	102 715,09	92 984,28	USD	0,22

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	3 196,20	3 196,20	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				953 501,56		2,28
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-12 557,10	-12 557,10	EUR	-0,03
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-5 095,68	-5 095,68	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-37 378,37	-37 378,37	EUR	-0,09
	PRHONOCAC	PROPRE	-1 745,26	-1 745,26	EUR	-0,00
	PRN-1COMVARIABLE	PROPRE	-19 784,99	-19 784,99	EUR	-0,05
	PRN-1COMVARIABLEACQU	PROPRE	-555,42	-555,42	EUR	-0,00
	PRREMU SOC GEST	PROPRE	-19 043,05	-19 043,05	EUR	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				-96 159,87		-0,23
Total Liquidites				857 341,69		2,05
Coupons						
Action						
US2358511028	DANAHER CORP	ACHLIG	5 145,00	782,47	USD	0,00
US2788651006	ECOLAB INC	ACHLIG	8 816,00	3 184,34	USD	0,01
US8740391003	TAIWAN SEMI. SP ADR	ACHLIG	11 653,00	3 896,64	USD	0,01
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	3 549,00	787,14	USD	0,00
US92338C1036	VERALTO RG WM	ACHLIG	1 714,00	97,75	USD	0,00
Total Action				8 748,34		0,02
Total Coupons				8 748,34		0,02
Total SG MIROVA ACTIONS MONDE DURABLE ISR				41 836 361,88		100,00

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement de (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxonomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier sont atteintes.



Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: SG MIROVA ACTIONS MONDE DURABLE ISR (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique: 969500JU4HVZKHKHAG27

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissements durable, il présentait une proportion de 98% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales reposent sur des décisions d'investissement ayant une approche combinant une analyse financière fondamentale et une analyse extrafinancière à travers la prise en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte :

- D'enjeux universels tels que :
 - Environnement : la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage...
 - Social : pratiques en matière de santé et sécurité des employés ou les droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement
 - Gouvernance : répartition de la valeur ou l'éthique des affaires...
- D'enjeux spécifiques relative à la thématique « Environnement » du Fonds en identifiant deux types de sociétés :

D'une part, les entreprises offrant des "produits et services verts" et qui sont considérées comme étant exposées aux enjeux de la transition énergétique et écologique. Le Délégué de la Gestion Financière classe les éco-activités en 6 groupes principaux :

- Les énergies renouvelables incluant l'énergie éolienne, solaire, hydraulique et géothermique, la biomasse et les réseaux intelligents
- Les transports propres incluant les véhicules électriques, le rail, le transport maritime, les transports en commun, le cyclisme, l'efficacité énergétique et la baisse de la pollution
- Les bâtiments verts incluant l'isolation, le chauffage, l'éclairage et la climatisation basse consommation, les compteurs intelligents et l'intégration d'énergies renouvelables
- L'efficacité énergétique industrielle incluant les moteurs électriques basse consommation et l'optimisation des procédés
- La gestion durable des déchets et de l'eau incluant le traitement des eaux usées et le recyclage des déchets.
- L'utilisation durable des sols incluant l'agriculture biologique, l'agriculture durable, la gestion durable des forêts

D'autre part, les entreprises aux bonnes pratiques environnementales.

Elle permet ainsi d'évaluer les entreprises qui parviennent le mieux, d'une part, à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Caracteristiques	Indicateur	Définition	% N	% N-1
Environnement	L’empreinte carbone (tonnes CO2 / valeur d’entreprise en €)	Les statistiques relatives à l’empreinte carbone sont fournies par Carbone4, un cabinet de conseil spécialisé dans la stratégie carbone. Les données sous-jacentes sont traitées selon la méthodologie “Carbon Impact Analytics” co-développée par Mirova, le Déléгатaire de la Gestion Financière et un fournisseur de données tiers. Cet indicateur a été choisi comme référence : le Fonds devra annuellement faire mieux que l’indice de référence avec un taux de couverture strictement supérieur à 90%	11%	
Note moyenne controversée	NBR	Cette note identifie les controverses des entreprises et évalue la manière dont elles les gèrent. Noté de 1 à 10 plus le chiffre est élevé et plus la controverse est grave ou mal gérée par l’entreprise. Ces notes par entreprise transmises par un fournisseur de données tiers ISS-ESG sont ensuite pondérées au niveau du portefeuille. Le Fonds devra faire mieux que l’indice de référence avec un taux de couverture strictement supérieur à 70%.		

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Données N-1 indiquée dans le tableau ci-dessus.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds a l’intention de réaliser partiellement des investissements durables via l’approche suivante :

Le Déléгатaire de la Gestion Financière évalue l’impact positif et négatif des entreprises sur la réalisation des ODD et vise à investir dans des entreprises contribuant positivement aux ODD sans avoir d’incidence négative significative sur les autres ODD selon une analyse extrafinancière telle que décrite ci-dessous dans la rubrique relative aux éléments contraignants de la stratégie d’investissements en vue d’atteindre l’objectif d’investissement durable.

En complément, le Fonds prend en compte l’alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra

à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

La méthodologie d'analyse exclusive du Délégué de Gestion Financière a été élaboré pour évaluer l'incidence globale des actifs sur la durabilité et pour identifier les investissements cibles qui contribuent aux ODD sans avoir d'incidence négative importante sur les autres ODD. Le résultat de cette analyse est transcrit dans l'Opinion sur la durabilité émis pour chaque entreprise en portefeuille par l'équipe de recherche ESG du Délégué de Gestion Financière évaluant la compatibilité des modèle économique des entreprises avec les enjeux du développement durable.

Dans le cadre de cette approche, une étape fondamentale consiste à identifier les risques d'impacts négatifs provenant des activités des entreprises et à analyser la qualité des mesures de l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH »).

Suite à cette analyse qualitative, le Délégué de Gestion Financière émet un avis contraignant sur la base duquel les sociétés dont les activités économiques et/ou pratiques réputées avoir un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement indépendamment de leur contribution positive.

Conformément à la Politique sectorielle « Défense » du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds.

En outre, au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de son évaluation de l'impact négatif, le Délégué de la Gestion Financière prend en compte systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'incidences négatives principales (PAI) (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs PAI obligatoires).

Les impacts négatifs sont priorisés en fonction des spécificités des secteurs et des modèles économiques des entreprises dans lesquelles le Délégué de Gestion Financière envisage d'investir, en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.),

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux problématiques sociales liées au droit du travail et à la gestion des ressources humaines au regard des risques pouvant émerger de son modèle économique, de ses procédés de fabrication et de ses fournisseurs (ex. exposition aux risques pour la santé et la sécurité, exposition aux pays présentant des risques spécifiques pour les droits de l'homme, etc.),
- l'analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- la surveillance des controverses en cours ou potentielles,

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Lorsque le Délégué de Gestion Financière estime que les procédures et pratiques de la société émettrice sont insuffisantes pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de la société est jugé négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Délégué de Gestion Financière pourra recourir à des proxies qualitatif ou quantitatifs qui portent sur les thématiques similaires aux indicateurs PAI en question.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de son évaluation de l'impact négatif, le Délégué de Gestion Financière examine les entreprises en fonction du respect des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Inversement, le Délégué de Gestion Financière examine continuellement les antécédents et le flux de nouvelles des entreprises pour identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures de remédiation sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être contrôlé à travers des actions d'engagement du Délégué de Gestion Financière avec l'entreprises afin d'obtenir des garanties supplémentaires.

Enfin, les sociétés dont le Délégué de Gestion Financière estime qu'elles ont violé de façon grave les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, ne sont plus éligibles à l'investissement.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité:

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
1	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	936.84	424.25	-Politique d'exclusion charbon
		Émissions de GES de niveau 2	299.58	114.51	-Politique « Standards minimums et exclusions »
		Émissions de GES de niveau 3	7426.87	3199.98	
		Émissions totales de GES	8663.29	5 246.03	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone	207.07	136.59	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1596.67	650	
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.47%	8%	Politique « Standards minimums et exclusions »
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	0.46	72.52	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique			-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0	Non Aplicable	- Politique d'exclusions liée à la déforestation : Huile de Palme -Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.01	2.50	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.23	9	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	Non applicable	Politique d'exclusions "Controverses" - Politique « Standards minimums et exclusions »
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	15.87%	41%	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0%	8%	Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est pertinent pour ce secteur
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	34.54%	35%	Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est pertinent pour ce secteur
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées		Non applicable	- - Politique d'exclusions défense controversée - Politique « Standards minimums et exclusions » du Delegataire



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023 au 29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NVIDIA CORP	Semi conducteurs	16.68%	Etats-Unis
WASTE MANAGEMENT INC	Service traitement et élimination des déchets	2.31%	Etats-Unis
AIR LIQUIDE	Chimie de specialite	35.56%	France
DANAHER CORP	equipements medicaux	7.73%	Etats-Unis
NOVO NORDISK AS	Pharmacie	11.15%	Danemark
MICROSOFT CORP	Logiciels	37.41%	Etats-Unis
ORSTED SH	electricite alternative	0.65%	Danemark
VERIZON COMMUNICATIONS INC	Telecommunications filaires	0.05%	Etats-Unis
PALO ALTO NETWORKS INC	Logiciels	2.86%	Etats-Unis
ENPHASE ENERGY	Materiel de production d'energie renouvelable	1.96%	Etats-Unis

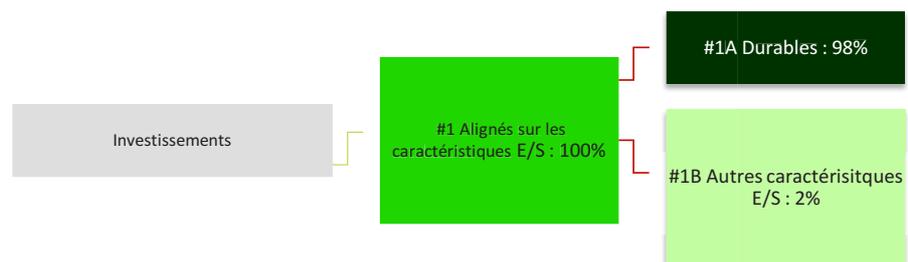


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement liés à la durabilité est de 98%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● *Quelle était l'allocation des actifs ?*



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matières du sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
 - La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
 - La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les secteurs économiques des investissements réalisés sont les suivants :

Logiciels	15.6%
Produits pharmaceutiques	10.1%
Semi-conducteurs et équipements pour leur fabrication	9.7%
Services financiers diversifiés	9.4%
Produits chimiques	7.6%
Outils Services appliquées aux sciences	6.7%
Electricité	5.5%
Machines	4.9%
Équipements et fournitures médicaux	4.9%
Grands magasins et autres	3.9%
Assurance	3.1%
Équipements électriques	3.0%
Composants automobiles	2.3%
Services aux entreprises	1.9%
Produits de soins personnels	1.9%
Biens de consommation durables	1.8%
Banques commerciales	1.6%
Emballage et conditionnement	1.6%
Automobiles	1.5%
Eau	1.1%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxinomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

En conséquence, pour le moment le taux d'alignement du Fonds à la taxinomie de l'UE correspond à 8% de ses investissements durables.

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissements (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour les refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

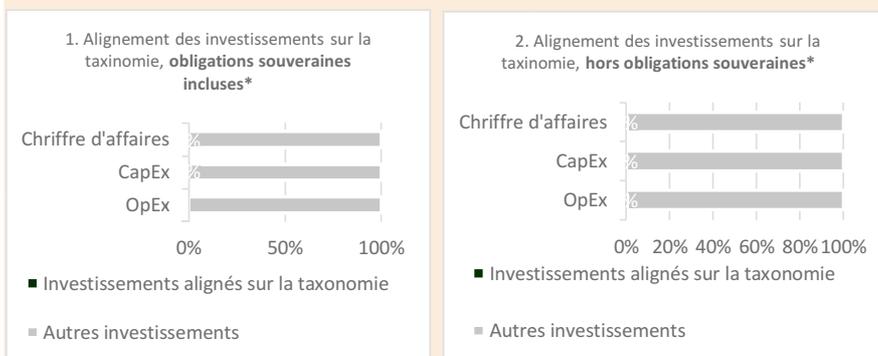
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

■ Oui :

■ Dans le gaz fossile ■ Dans l'énergie nucléaire

✕ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne saussent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans la règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas en compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE est de 28%.



Quelle était la proportion d'investissement durable sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social est de 61%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégories « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds a investi 0% de son actif net dans la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont les suivantes :

- Exclusion Groupe (Défense, Charbon, Huile de Palme, Pétrole et Gaz conventionnels, Pétrole et Gaz non conventionnels, Tabac, Full Global Compact)
- Exclusion Sectorielle (Entreprise investissant dans les activités suivantes : Extraction, transformation/raffinage, Energie fossile, Armement, Tabac, Jeux d'argent, entreprise internationale en cas de violations graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou des lignes directrices de l'OCDE)
- Respect des engagements concernant les indicateurs d'impact :
 - o L'Empreinte Carbone doit à tout moment supérieure à celle de l'indice de référence, avec un taux de couverture supérieur ou égal à 90%.
 - o Le note moyenne controversée doit à tout moment inférieur à celui de l'indice de référence avec un taux de couverture supérieur ou égal à 70%.
- Respect de la couverture des notation ESG supérieure à 90%.
- Respect de l'approche ESG :
 - o Amélioration de note : la note ESG du portefeuille > à la note ESG de l'univers d'investissement réduit de 20% des notes ESG les plus faibles
- Respect du seuil minimum d'investissement durable et de taxonomie :
 - o Une proportion minimale d'investissements considérés comme durable au sens du règlement SFDR doit être supérieure à 60%.
 - o L'exposition aux activités alignées à la taxonomie européenne doit être supérieure ou égale à 0%.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Non applicable

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: SG MIROVA ACTIONS MONDE DURABLE ISR (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique: 969500JU4HVZKHKNAG27

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissements durables, il présentait une proportion de 98% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales reposent sur des décisions d'investissement ayant une approche combinant une analyse financière fondamentale et une analyse extrafinancière à travers la prise en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).



Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement de (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxonomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier sont atteintes.

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte :

- D'enjeux universels tels que :
 - Environnement : la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage...
 - Social : pratiques en matière de santé et sécurité des employés ou les droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement
 - Gouvernance : répartition de la valeur ou l'éthique des affaires...
- D'enjeux spécifiques relative à la thématique « Environnement » du Fonds en identifiant deux types de sociétés :

D'une part, les entreprises offrant des "produits et services verts" et qui sont considérées comme étant exposées aux enjeux de la transition énergétique et écologique. Le Délégué de la Gestion Financière classe les éco-activités en 6 groupes principaux :

- Les énergies renouvelables incluant l'énergie éolienne, solaire, hydraulique et géothermique, la biomasse et les réseaux intelligents
- Les transports propres incluant les véhicules électriques, le rail, le transport maritime, les transports en commun, le cyclisme, l'efficacité énergétique et la baisse de la pollution
- Les bâtiments verts incluant l'isolation, le chauffage, l'éclairage et la climatisation basse consommation, les compteurs intelligents et l'intégration d'énergies renouvelables
- L'efficacité énergétique industrielle incluant les moteurs électriques basse consommation et l'optimisation des procédés
- La gestion durable des déchets et de l'eau incluant le traitement des eaux usées et le recyclage des déchets.
- L'utilisation durable des sols incluant l'agriculture biologique, l'agriculture durable, la gestion durable des forêts

D'autre part, les entreprises aux bonnes pratiques environnementales.

Elle permet ainsi d'évaluer les entreprises qui parviennent le mieux, d'une part, à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Caracteristiques	Indicateur	Définition	% N	% N-1
Environnement	L'empreinte carbone (tonnes CO2 / valeur d'entreprise en €)	Les statistiques relatives à l'empreinte carbone sont fournies par Carbone4, un cabinet de conseil spécialisé dans la stratégie carbone. Les données sous-jacentes sont traitées selon la méthodologie "Carbon Impact Analytics" co-développée par Mirova, le Délégué de la Gestion Financière et un fournisseur de données tiers. Cet indicateur a été choisi comme référence : le Fonds devra annuellement faire mieux que l'indice de référence avec un taux de couverture strictement supérieur à 90%	11%	
Note moyenne controversé	NBR	Cette note identifie les controverses des entreprises et évalue la manière dont elles les gèrent. Noté de 1 à 10 plus le chiffre est élevé et plus la controverse est grave ou mal gérée par l'entreprise. Ces notes par entreprise transmises par un fournisseur de données tiers ISS-ESG sont ensuite pondérées au niveau du portefeuille. Le Fonds devra faire mieux que l'indice de référence avec un taux de couverture strictement supérieur à 70%.		

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Données N-1 indiquée dans le tableau ci-dessus.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds a l'intention de réaliser partiellement des investissements durables via l'approche suivante :

Le Délégué de la Gestion Financière évalue l'impact positif et négatif des entreprises sur la réalisation des ODD et vise à investir dans des entreprises contribuant positivement aux ODD sans avoir d'incidence négative significative sur les autres ODD selon une analyse extrafinancière telle que décrite ci-dessous dans la rubrique relative aux éléments contraignants de la stratégie d'investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

En complément, le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra

à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

La méthodologie d'analyse exclusive du Délégué de Gestion Financière a été élaboré pour évaluer l'incidence globale des actifs sur la durabilité et pour identifier les investissements cibles qui contribuent aux ODD sans avoir d'incidence négative importante sur les autres ODD. Le résultat de cette analyse est transcrit dans l'Opinion sur la durabilité émis pour chaque entreprise en portefeuille par l'équipe de recherche ESG du Délégué de Gestion Financière évaluant la compatibilité des modèle économique des entreprises avec les enjeux du développement durable.

Dans le cadre de cette approche, une étape fondamentale consiste à identifier les risques d'impacts négatifs provenant des activités des entreprises et à analyser la qualité des mesures de l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH »).

Suite à cette analyse qualitative, le Délégué de Gestion Financière émet un avis contraignant sur la base duquel les sociétés dont les activités économiques et/ou pratiques réputées avoir un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement indépendamment de leur contribution positive.

Conformément à la Politique sectorielle « Défense » du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds.

En outre, au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de son évaluation de l'impact négatif, le Délégué de la Gestion Financière prend en compte systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'incidences négatives principales (PAI) (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs PAI obligatoires).

Les impacts négatifs sont priorisés en fonction des spécificités des secteurs et des modèles économiques des entreprises dans lesquelles le Délégué de Gestion Financière envisage d'investir, en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.),

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux problématiques sociales liées au droit du travail et à la gestion des ressources humaines au regard des risques pouvant émerger de son modèle économique, de ses procédés de fabrication et de ses fournisseurs (ex. exposition aux risques pour la santé et la sécurité, exposition aux pays présentant des risques spécifiques pour les droits de l'homme, etc.),
- l'analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- la surveillance des controverses en cours ou potentielles,

Lorsque le Délégué de Gestion Financière estime que les procédures et pratiques de la société émettrice sont insuffisantes pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de la société est jugé négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Délégué de Gestion Financière pourra recourir à des proxies qualitatif ou quantitatifs qui portent sur les thématiques similaires aux indicateurs PAI en question.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de son évaluation de l'impact négatif, le Délégué de Gestion Financière examine les entreprises en fonction du respect des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Inversement, le Délégué de Gestion Financière examine continuellement les antécédents et le flux de nouvelles des entreprises pour identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures de remédiation sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être contrôlé à travers des actions d'engagement du Délégué de Gestion Financière avec l'entreprises afin d'obtenir des garanties supplémentaires.

Enfin, les sociétés dont le Délégué de Gestion Financière estime qu'elles ont violé de façon grave les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, ne sont plus éligibles à l'investissement.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité:

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
1	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	936.84	424.25	-Politique d'exclusion charbon -Politique « Standards minimums et exclusions » -Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
		Émissions de GES de niveau 2	299.58	114.51	
		Émissions de GES de niveau 3	7426.87	3199.98	
		Émissions totales de GES	8663.29	5 246.03	
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone	207.07	136.59	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1596.67	650	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.47%	8%	Politique « Standards minimums et exclusions »
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	0.46	72.52	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique			-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0	Non Aplicable	- Politique d'exclusions liée à la déforestation : Huile de Palme -Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.01	2.50	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.23	9	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	Non applicable	Politique d'exclusions "Controverses" - Politique « Standards minimums et exclusions »
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	15.87%	41%	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0%	8%	Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est pertinent pour ce secteur
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	34.54%	35%	Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est pertinent pour ce secteur
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées		Non applicable	- - Politique d'exclusions défense controversée - Politique « Standards minimums et exclusions » du Delegataire



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023 au 29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NVIDIA CORP	Semi conducteurs	16.68%	Etats-Unis
WASTE MANAGEMENT INC	Service traitement et élimination des dechets	2.31%	Etats-Unis
AIR LIQUIDE	Chimie de specialite	35.56%	France
DANAHER CORP	equipements medicaux	7.73%	Etats-Unis
NOVO NORDISK AS	Pharmacie	11.15%	Danemark
MICROSOFT CORP	Logiciels	37.41%	Etats-Unis
ORSTED SH	electricite alternative	0.65%	Danemark
VERIZON COMMUNICATIONS INC	Telecommunications filaires	0.05%	Etats-Unis
PALO ALTO NETWORKS INC	Logiciels	2.86%	Etats-Unis
ENPHASE ENERGY	Materiel de production d'energie renouvelable	1.96%	Etats-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement liés à la durabilité est de 98%

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matières du sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les secteurs économiques des investissements réalisés sont les suivants :

Logiciels	15.6%
Produits pharmaceutiques	10.1%
Semi-conducteurs et équipements pour leur fabrication	9.7%
Services financiers diversifiés	9.4%
Produits chimiques	7.6%
Outils Services appliquées aux sciences	6.7%
Electricite	5.5%
Machines	4.9%
Equipements et fournitures medicaux	4.9%
Grands magasins et autres	3.9%
Assurance	3.1%
Equipements electriques	3.0%
Composants automobiles	2.3%
Services aux entreprises	1.9%
Produits de soins personnels	1.9%
Biens de consommation durables	1.8%
Banques commerciales	1.6%
Emballage et conditionnement	1.6%
Automobiles	1.5%
Eau	1.1%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

En conséquence, pour le moment le taux d'alignement du Fonds à la taxonomie de l'UE correspond à 8% de ses investissements durables.

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissements (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour les refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

■ Oui :



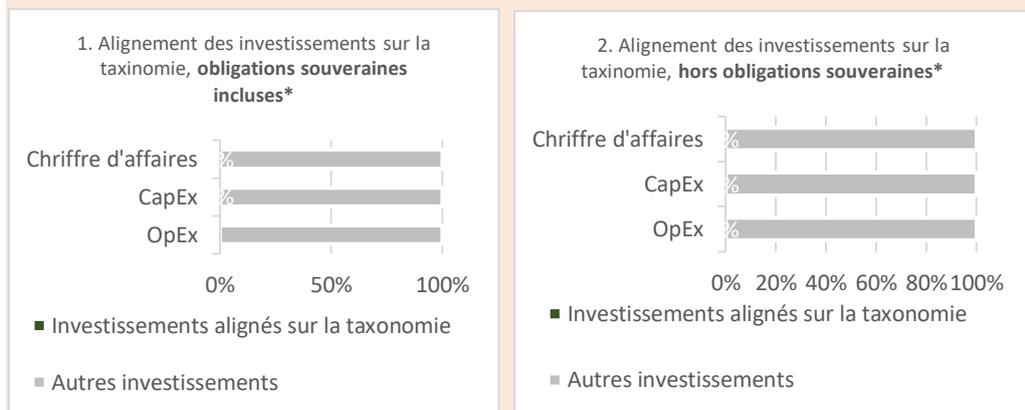
Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire

✘ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne saussent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans la règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas en compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE est de 28%.



Quelle était la proportion d'investissement durable sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social est de 61%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégories « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds a investi 0% de son actif net dans la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont les suivantes :

- Exclusion Groupe (Défense, Charbon, Huile de Palme, Pétrole et Gaz conventionnels, Pétrole et Gaz non conventionnels, Tabac, Full Global Compact)
- Exclusion Sectorielle (Entreprise investissant dans les activités suivantes : Extraction, transformation/raffinage, Energie fossile, Armement, Tabac, Jeux d'argent, entreprise internationale en cas de violations graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou des lignes directrices de l'OCDE)
- Respect des engagements concernant les indicateurs d'impact :
 - o L'Empreinte Carbone doit à tout moment supérieure à celle de l'indice de référence, avec un taux de couverture supérieur ou égal à 90%.
 - o Le note moyenne controversée doit à tout moment inférieur à celui de l'indice de référence avec un taux de couverture supérieur ou égal à 70%.
- Respect de la couverture des notation ESG supérieure à 90%.
- Respect de l'approche ESG :
 - o Amélioration de note : la note ESG du portefeuille > à la note ESG de l'univers d'investissement réduit de 20% des notes ESG les plus faibles
- Respect du seuil minimum d'investissement durable et de taxonomie :
 - o Une proportion minimale d'investissements considérés comme durable au sens du règlement SFDR doit être supérieure à 60%.
 - o L'exposition aux activités alignées à la taxonomie européenne doit être supérieure ou égale à 0%.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.